

La Note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville émanant du CGET prône l'expérimentation de budgets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des contrats de ville.



Cette note technique complète l'instruction du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la ville, qui initie une nouvelle étape dans la mise en place d'une démarche intégrée, en prévoyant l'expérimentation de la mise en place d'un budget intégrant l'égalité (BIE) dans la programmation des crédits, dès l'exercice 2020.

Il s'agit de mettre en place les dispositifs permettant d'analyser si, et comment, la distribution des crédits d'intervention de la politique de la ville contribue à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les sexes. Les objectifs de cette démarche ne peuvent donc pas être réduits à l'augmentation des actions de promotion de l'égalité ou à une recherche de parité dans les publics bénéficiaires.

Expérimentation en 2019 pour une mise en place en 2020

La mise en oeuvre de l'approche budgétaire intégrée s'agissant des crédits de la politique de la ville doit être préparée au cours de l'exercice 2019, pour être pleinement opérationnelle en 2020. C'est pourquoi, nous prévoyons le calendrier et les modalités suivantes d'application (annexes 2 et 3).

Ainsi que le prévoyait l'annexe 5 de la circulaire de gestion du 7 mars, le CGET a constitué un groupe de travail associant les représentants des acteurs au niveau national comme au niveau territorial : Conseil national des villes (CNV), Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), préfectures, DRJSCS, DDCS et le centre de ressources politique de la ville Villes au Carré (Centre Val de Loire). Les travaux du groupe se sont également appuyés sur l'audition d'experts - le Centre Hubertine Auclert, Urbact, une élue, et un chercheur géographe - ainsi que sur les retours d'expériences des acteurs ayant déjà porté ou initié ce type de démarche.

Il ressort de ces travaux plusieurs points d'attention, et en particulier :

- la nécessité de disposer de données genrées en quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- l'importance de sensibiliser et d'associer l'ensemble des partenaires du contrat de ville à la démarche ;
- la place des femmes ne doit pas être analysée uniquement à travers les publics bénéficiaires d'une action, mais tout au long du processus de conception et de mise en oeuvre, et en particulier dans la gouvernance du projet.

La mise en place progressive d'une approche budgétaire intégrée peut se décliner en quatre axes principaux :

- la sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la mise en place d'une procédure d'analyse et de cotation des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux ;
- la mise en place éventuelle d'un bonus financier ;
- la détermination d'objectifs et d'indicateurs.

La note technique et ses annexes apportent plusieurs ressources nécessaires à cette expérimentation (diaporama de sensibilisation, point sur les données genrées disponibles...). Les services Droits des femmes pourront utilement être mobilisés en soutien des acteurs locaux. **L'IREV vous proposera prochainement des ressources complémentaires, notamment les actes de la journée régionale du 3 juillet 2019 et se tient à votre disposition pour en échanger.**

Rappelons que depuis 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes doit être soutenue par une approche intégrée, c'est-à-dire en interrogeant, de manière préventive et transversale, tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les politiques publiques pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe (article 1er de la loi du 4 août 2014). La politique de la ville concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes. A ce titre, l'égalité entre les femmes et les hommes est déjà un axe transversal des contrats de villes. Les actions qui s'y rapportent doivent être intégrées dans les trois piliers : cohésion sociale ; renouvellement urbain et cadre de vie ; emploi et développement économique. L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande cause du quinquennat » du président de la République et mobilise aujourd'hui l'ensemble du Gouvernement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires et
des relations avec les collectivités
territoriales

Ville et logement

Commissariat général à l'égalité des
territoires

Direction de la ville et de la cohésion
urbaine

Pôle programmation et exécution des
crédits de la politique de la ville et Pôle
animation territoriale

**Note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire
intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des
crédits de la politique de la ville - Expérimentation d'un budget intégrant l'égalité entre les
femmes et les hommes appliqué au programme 147 Politique de la ville**

NOR : LOGV1923176N

(Texte non paru au journal officiel)

**Le Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement**

à

Pour attribution :

Préfets de régions

- Secrétariat général aux affaires régionales,
- Direction régionale (et départementale) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS),
- Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

Préfets de départements

- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Pour information :

- Secrétariat général du Gouvernement,
- Secrétariat général du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales,
- Direction générale de la cohésion sociale,
- Commissariat général à l'égalité des territoires.

1

politique de la ville (07/08/2019)

Poids : 292.21 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

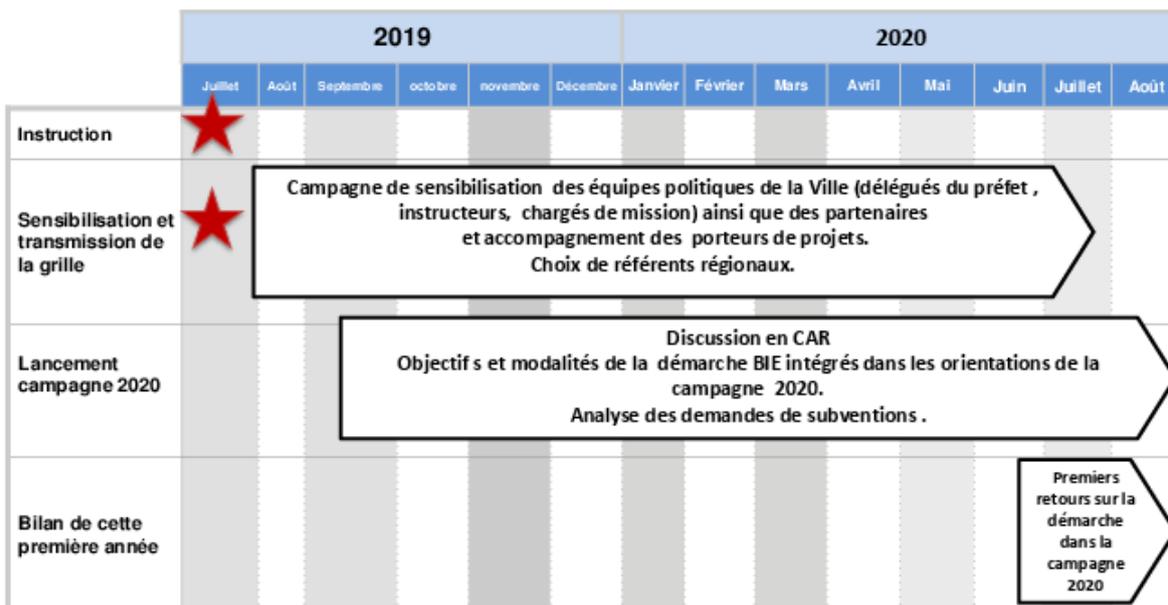


annexe_1_support_de_sensibilisation_aux_enjeux_de_legalite_f_h.pptx

Poids : 2.82 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [2]

Annexe 2 – Calendrier de la démarche



annexe_2_calendrier_de_la_demarche.pdf

Poids : 197.69 Ko

[Téléchargement](#) [4] [Favoris +](#) [2]



annexe_4_grille_de_questionnements.docx

Poids : 25.52 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [2]

Annexe 5

Groupe de travail « *égalité femmes hommes : approche budgétaire intégrée dans les programmations* »

Comme prévu par la circulaire annuelle de gestion des moyens d'intervention de la politique de la ville, l'année 2019 doit être consacrée à la préparation de l'introduction, en 2020, de l'approche budgétaire intégrée pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits du P 147. A cet effet, le CGET a constitué un groupe de travail associant des représentants des différents acteurs à mobiliser afin de produire les éléments de cadrage des différentes actions à initier en 2019 :

- *construire les instruments opérationnels d'analyse et de décision ;*
- *concevoir les formations utiles ;*
- *animer la mise en réseau des services déconcentrés et des collectivités territoriales volontaires.*

Le groupe s'est réuni à trois reprises, le 14 mai, le 27 mai et le 11 juin.

Liste des membres du groupe :

- Eric Briat, chef de service de la ville et de la cohésion urbaine, CGET
- Gabrielle de Nadaillac, responsable du pôle programmation et exécution des crédits politique de la ville, CGET
- Sylvie Durand Trombetta, secrétaire générale du CNV, CGET
- Pauline Campana, stagiaire, CNV, CGET
- Perrine Simian, responsable adjointe du pôle animation territoriale, CGET
- Marie-Christine Paolini, responsable communication, pôle animation territoriale, CGET
- Noémie Oswald, analyste territoriale, CGET
- Nathan Remila, analyste territorial, CGET
- Carole Spada, cheffe du bureau de la veille et de l'animation, Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, DGCS
- Olivier Montès, adjoint à la cheffe du bureau de la veille et de l'animation, Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, DGCS
- Joanna Kocimska, adjointe à la responsable du Pôle social, jeunesse et vie associative, DRJSCS Ile de France
- Murièle Cidalise-Montaïse, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture de Martinique
- Chloé Lombard, sous-préfète en charge de la politique de la ville, secrétaire générale adjointe, Préfecture de l'Isère
- Virginie Hoffman, déléguée départementale aux droits des femmes, DDCS du Pas de Calais
- Alexandre Dhesse, responsable de la mission politique de la ville, DDCS du Pas de Calais
- Cécile Dublanche, directrice du Centre de ressources Villes au carré

Liste des experts auditionnés :

- Ambre ELHADAD, chargée d'accompagnement des collectivités territoriales, Centre Hubertine Auclert
- Angèle DIONE, 11ème Conseillère Déléguée Egalité femmes-hommes, Lutte contre les discriminations, Plaine Commune

Poids : 250.38 Ko

[Téléchargement](#) [6] [Favoris +](#) [2]



Dates: Jeudi 29 août 2019 - 07:45

Thématiques: [Lutte contre les discriminations](#) [7]

[Politique de la ville - DSU](#) [8]

Publié le 29 août 2019

URL de la source (modifié le 29/08/2019 - 09:42): <https://irev.fr/actualites-0/une-note-technique-prone-lexperimentation-de-budgets-integrant-legalite-entre-les>

Liens

[1] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2019-08-07-note_technique_experimentation_budget_p147_egalite_femmes_hommes.pdf

[2] <https://irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/annexe_1_support_de_sensibilisation_aux_enjeux_de_l_egalite_f_h_0.pptx

[4] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/annexe_2_calendrier_de_la_demarche.pdf

[5] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/annexe_4_grille_de_questionnements.docx

[6] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/annexe_5_ressources_du_groupe_de_travail.pdf

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3689>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>